

## 7 RESUME NON TECHNIQUE

### 7.1 Cadre réglementaire

Le présent dossier est un dossier de demande d'autorisation unique dans le cadre de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale. Le projet de mise en séparatif sur les communes de Charly et Vernaison est uniquement concerné par la démarche de **demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau**.

La rubrique de la nomenclature concernée par ce projet est la 2.1.5.0 : "Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure ou égale à 20 ha". En effet le bassin versant en amont du futur exutoire chemin des Gaupières est de 274 ha.

### 7.2 Présentation du projet

#### 7.2.1 Intérêt du projet

Les communes de Charly et de Vernaison sont frappées régulièrement par des problèmes d'inondations liés à des ruissellements d'eaux pluviales à des débordements du réseau unitaire. Dès une pluie d'occurrence biennale, le réseau unitaire drainant les communes de Charly et de Vernaison est insuffisant.

La mise en séparatif de plusieurs rues sur Charly et Vernaison devrait permettre de soulager les réseaux unitaires, gérer les importants volumes d'eaux pluviales liés à une forte urbanisation du secteur et diminuer l'impact du rejet d'effluents unitaires au ruisseau de la Fée des Eaux.

#### 7.2.2 Présentation des aménagements

L'ensemble du projet regroupe :

- Les travaux de mise en séparatif déjà réalisés sur la route de l'Etra, la rue Frenet et la route des Condamines ;
- Les futurs travaux de mise en séparatif sur la ruelle Bazan, la rue de la Fée des Eaux, le chemin des Rivières, le chemin de la Maçonnière et le chemin des Garenes ;
  - ➔ Ces mises en séparatif permettront de diminuer la charge polluante et les volumes rejetés à la Fée des Eaux au droit du DO 359.
- La mise en place du bassin de stockage restitution des Condamines de 2061 m<sup>3</sup> ;
- La création du futur bassin de stockage restitution Etra/Frenet de 1000 m<sup>3</sup> maximum ;
- La création du futur bassin de stockage restitution chemin des Garenes, une réflexion sera à mener ultérieurement sur sa nécessité et son dimensionnement ;
  - ➔ Ces bassins permettent de stocker et tamponner les eaux pluviales puis renvoyer les eaux à débit limité sur le réseau à l'aval, lorsque le débit de pointe est passé. Ainsi les risques d'inondation et les déversements par le DO 359 sont réduits.

- ❖ La mise en place de la tranchée drainante existante sur l'aval de la route du Bas Privas ;
  - ❖ La création de la tranchée drainante sur la partie amont de la route du Bas Privas et sur la rue de la Fée des Eaux (entre la rue Leclerc et la ruelle Bazan) ;
- ➔ Ces tranchées drainantes permettent d'infiltrer une partie des eaux pluviales et rejeter avec un débit limité à l'aval.

### 7.2.3 Durée des travaux

Les travaux se dérouleraient en 3 phases.

La phase 1 débuterait en septembre 2018 et la phase 3 s'achèverait en janvier 2021.

### 7.2.4 Mesures de surveillance

En phase d'exploitation, un suivi et une maintenance des nouveaux ouvrages doit être assurée afin d'assurer leur pérennité.

La surveillance hydraulique des aménagements est assurée par la direction de l'Eau de la Métropole de Lyon. Elle consiste en :

- ❖ une vérification visuelle régulières des ouvrages et en particulier suite à un événement pluvieux important ;
- ❖ un nettoyage régulier des ouvrages d'entrée et de sortie des bassins et des tranchées ;
- ❖ un remplacement des matériaux drainant lorsque l'infiltration ne se fait plus correctement ;
- ❖ un curage des réseaux, afin d'assurer un bon cheminement hydraulique.

La gestion des Espaces verts des ouvrages de surface sera assurée par le service de la commune. Cet accord doit être clarifié dans une convention d'entretien entre la Métropole et les communes.

## 7.3 Synthèse de l'état initial et l'étude d'incidence

Le tableau suivant récapitule pour les différents aspects l'état initial, les incidences lorsqu'elles existent en période de travaux et en situation future, ainsi que les mesures à prendre. Un code couleur permet d'identifier rapidement si les incidences négatives sont faibles ou fortes, voire ont une incidence positive.

Tableau 11 : Synthèse du document d'incidence

	Contraintes / Sensibilité Etat initial	Effets en phase travaux	Hiérarchi- -sation	Type de mesure / Mesure	Effets en situation future	Hiérarchi- -sation	Type de mesure / Mesure
<b>P H Y S I Q U E</b>	Présence de moraines wurmiennes argileuses ou caillouteuses	Aucun					
<b>M I L I T A I R E</b>	Aucune ZNIEFF sur le secteur des travaux						
<b>N A T U R E</b>	Très forte proximité avec la zone humide du Cardinal	Risque de perturbation de l'écosystème de la ZH du Cardinal à l'aval des travaux pour la création de l'exutoire pluvial		Elaboration et suivi des consignes du plan de prévention	Impact positif sur la biodiversité de la ZH du Cardinal, suite à l'amélioration à prévoir de la qualité du ruisseau de la Fée des Eaux		
<b>N A T U R E</b>	Aucune Natura 2000 sur le secteur des travaux	Pas de superposition de la zone d'influence du projet avec le périmètre d'un site Natura 2000					
<b>F a u n e</b>	Espèces faunistique limitées à des espèces communes	Risque de perturbation de l'écosystème de la ZH du Cardinal à l'aval des travaux pour la création de l'exutoire pluvial		Elaboration et suivi des consignes du plan de prévention	Amélioration de la qualité générale de la biodiversité à l'aval des travaux		
<b>F l o r e</b>	Aucun arbre remarquable ou espèce floristique particulière	Destruction de la végétation rase à l'endroit du futur exutoire		Elaboration et suivi des consignes du plan de prévention	Amélioration de la qualité générale de la biodiversité à l'aval des travaux		
<b>H U M A I N</b>	Occupation très urbaine	Gêne des résidents : <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque concernant l'évacuation des effluents</li> <li>Problèmes de stationnement et de circulation</li> </ul>		Electropompe pour assurer le transit des effluents d'EU et d'EP	Amélioration du cadre de vie humain grâce à la diminution du risque inondation et à un progrès de la qualité de l'écosystème		
<b>A H Y D R O G E O L O G I E</b>	Présence du sodé Monts du lyonnais et des alluvions du Rhône	Aucun impact sur l'aspect quantitatif		Elaboration et suivi des consignes du plan de prévention			
<b>A H Y D R O L O G I E</b>	Présence de la Fée des Eaux (exutoire du futur réseau EP)	Risque de pollution lié aux déversements accidentels et aux eaux de ruissellement chargés en MES		Elaboration et suivi des consignes du plan de prévention	Augmentation du volume d'eaux pluviales envoyé à la Fée des Eaux, permettant une dilution des pollutions		
<b>Q U A L I T E</b>	Etat écologique général de la Fée des Eaux médiocre	Aucun impact sur l'aspect quantitatif		Elaboration et suivi des consignes du plan de prévention (filtre à paille par exemple)	Diminution des volumes d'effluents unitaires		
<b>R I S Q U E</b>	Risque d'inondation lié principalement aux débordements des réseaux et aux ruissellements importants sur ce secteur très urbanisé	Risque de rejet d'eaux chargées en MES			Amélioration globale de la qualité des eaux		
<b>S</b>		Amélioration progressive de la situation au fur et à mesure de la réalisation des travaux			Suppression des débordements à certains endroits même pour une pluie d'occurrence décennale et très forte diminution des volumes débordés sur l'ensemble du secteur		Mesures d'accompagnement : Suivi et maintenance des nouveaux ouvrages (vérification visuelle, nettoyage régulier, curage, etc.)

Légende : Sens incidence Incidence positive Incidence négative ou risque faible